



AR09036CAB  
NOR AGRS0770576A

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

### **ARRÊTÉ du 4 mai 2009**

portant nomination du président, par intérim, de la commission  
« modernisation de la gestion publique »  
(Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux)

#### **Le ministre de l'agriculture et de la pêche**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-487 du 26 avril 2006 relatif au Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux ;

Vu le décret n° 2006-486 du 26 avril 2006 relatif aux conditions de nomination aux emplois de vice-président, de vice-président délégué, de président de mission permanente, de président de section, de président de commission et de secrétaire général du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2007 portant nomination du président de la commission permanente d'orientation et de valorisation des compétences du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux ;

Vu l'arrêté du 24 février 2009 portant admission à la retraite (génie rural, eaux et forêts)

Sur la proposition du secrétaire général ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Patrick LE BAIL, inspecteur général de la santé publique vétérinaire de classe exceptionnelle, président de la mission permanente d'orientation et de valorisation des compétences du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, est nommé président de la commission « modernisation de la gestion publique » par intérim, au Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, en remplacement de Monsieur Jean-Guy MONNOT, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

## **Article 2**

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 4 mai 2009

Le ministre de l'agriculture et de la pêche

Michel Barnier